

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le Vingt six Septembre DEUX MIL ONZE, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRUNET Joël, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES

SAUF ABSENTS QUI ONT DONNES POUVOIR :

Me Michel LUCCHINI à Me Joël BRUNET

Me Alain LEMEUNIER à Me Jean-François RICHER

Me Franck BUFFARD à Mme Farida MOUSSET

Date de la convocation : 19/09/11

A été nommé secrétaire de séance : Me LAZARE Sébastien

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

ELECTION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suite à la démission d'une conseillère municipale, M. le Maire a invité le conseil municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un nouveau membre pour siéger au CCAS

Mme Colette CHOLLET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du Centre d'Action Sociale de la commune et a été immédiatement installée.

MODIFICATION DELIBERATION DU 20 MARS 2008/ DESIGNATION DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION D'AMBERIEU EN BUGEY

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 Mars 2008 concernant la composition des membres délégués du STEASA

Suite à la démission de deux membres du Conseil Municipal, pour représenter la commune en tant que délégués titulaire et suppléant, il y a lieu de modifier ladite délibération, et désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Ont été désignés :

à 16 voix POUR : M. Joël BRUNET, délégué titulaire
et

à 17 voix POUR M. Jean-Michel BREVET, délégué suppléant

MODIFICATION DELIBERATION DU 20 MARS 2008/ DESIGNATION DELEGUE TITULAIRE AU SBVA

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 Mars 2008 concernant la composition des membres délégués du SBVA du bassin versant de la Basse Vallée de l'Ain.

Suite à la démission de Mme Evelyne JUILLARD, pour représenter la commune en tant que déléguée, il y a lieu de modifier ladite délibération, et désigner un nouveau délégué titulaire

A l'unanimité,

M. Jean-François RICHER a été désigné délégué titulaire

**CREATION POSTES ADJOINTS TECHNIQUES
ECOLE/CANTINE/TRANSPORTS SCOLAIRES**

M. le Maire expose au conseil municipal que l'emploi permanent d'adjoint technique 2ème classe, employé à raison de 21 heures par semaine, affecté à l'école devient vacant suite à une fin de contrat d'accompagnement à l'emploi le 16 Octobre 2011.

Pour répondre à la nécessité d'assurer ce service dans de bonnes conditions, il suggère la création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe affecté à l'entretien des locaux scolaires, de la cantine et à la surveillance des transports scolaires, à pourvoir au niveau du **cadre d'emploi des ADJOINTS TECHNIQUES**, sachant que, compte tenu de la spécificité du calendrier scolaire, l'annualisation du temps de travail sur ce poste sera de **30 heures par semaine**

A l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe pour pourvoir au remplacement d'un emploi permanent devenu vacant suite à une fin de contrat , affecté à l'entretien des locaux de l'école, de la cantine et à la surveillance des transports scolaires, à pourvoir au niveau du **grade d'adjoint technique , échelle 3 de rémunération**. La durée hebdomadaire de ce service sera de **30 heures par semaine annualisées pour une durée de 1 AN à compter du 16 Octobre 2011, soit jusqu'au 15 Octobre 2012.**

CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent à l'ouverture d'une neuvième classe, il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier **d'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL 2EME CLASSE**, affecté à l'entretien de classes à l'école, la cantine et à la salle polyvalente, sachant que compte tenu de la spécificité du calendrier scolaire, l'annualisation du temps de travail sur ce poste sera de 24 heures par semaine.

A l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'un emploi saisonnier d'ADJOINT TECHNIQUE 2ème classe contractuel à compter du **1er Octobre 2011 jusqu'au 31 Mars 2012.**

TELEGESTION DES OUVRAGES DE PRODUCTION ET DE STOCKAGE EAU POTABLE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre d'une politique de surveillance pertinente de la fiabilité du réseau d'eau de la commune, il serait opportun de disposer de données d'exploitation régulières et consultables simplement au moyen d'une connexion internet. Pour ce faire, une consultation a été lancée concernant les travaux suivants à réaliser :

Tranche ferme visant :

- ° A renouveler la configuration de centralisation des données eau potable installée au château d'eau
- ° A remplacer un compteur volumétrique en sortie de château d'eau par un comptage débitmétrique et développer une application de suivi des débits de fuite,
- ° A améliorer les accès en consultation distante des configurations de télégestion,

Tranche conditionnelle

- ° A remplacer une conduite de vidange du château d'eau

Après présentation des différentes offres reçues, et examen

A l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir **01 POMPAGE**, 18 rue des Abeilles, 01500 CHATEAU GAILLARD pour assurer les travaux ci-dessus pour un montant de **22 080€HT**,

MAITRISE D'OEUVRE POUR LES PROGRAMMES DE TRAVAUX RUE DE LA GROUA ET RUE DU STADE.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nécessité d'avoir recours à un maître d'oeuvre pour la réalisation de travaux concernant l'aménagement de la rue de la Groua et l'assainissement de la rue du Stade.

Aussi, face à l'incapacité technique de la collectivité à pourvoir établir les pièces relatives à la préparation et à l'exécution des marchés de travaux, il est proposé d'avoir recours à un maître d'oeuvre .

Pour ce faire, une consultation a été lancée. Après avoir présenté les offres reçues, et après examen

A l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir l'offre la mieux disante du bureau d'étude **INFRATECH**, 139 Route de Tossiat, 01250 REVONNAS pour un montant total de **15 240€HT** se décomposant comme suit :

AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA GROUA

Mission complète AVP – PRO – ACT – VISA – DET - AOR pour un montant de travaux d'environ 240 000€HT = **9 840€HT, soit 11 768,64€TTC**

ASSAINISSEMENT RUE DU STADE

Mission complète AVP – PRO -ACT – VISA - DET – AOR pour un montant de travaux d'environ 120 000€HT = **5 400€HT, soit 6 458,40€TTC**

TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES SUR LE SECTEUR LE MENIE ET EN RIGNION

Me le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de la mission d'étude, d'assistance et conseil pour la création et la réalisation des dossiers administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la zone d'aménagement concerté sur le secteur LE MENIE ET EN RIGNION, il apparaît compte tenu du cahier des charges de prévoir un relevé topographique du site et de ses abords.

Consécutivement à la consultation du 15 Septembre dernier, **3** propositions nous sont parvenues.

A 16 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

DECIDE de retenir la **SCP PLANTIER -PRUNIAUX-GUILLER**, 1011, Route Nationale à LA BOISSE, 01120 MONTLUUEL pour assurer les travaux topographiques cités ci-dessus, pour un montant de **10 730€HT, soit 12 833,08€TTC**

INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPFL) en matière d'acquisitions foncières.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'adhésion de la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain à l'EPFL, décidée le 16 Septembre 2006 qui ouvre pour l'ensemble des communes membres de la communauté de communes, un accès à l'intervention de l'EPFL sous réserve que les dossiers présentés reçoivent l'agrément de l'intercommunalité.

De ce fait, Mr le Maire propose de solliciter auprès de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la mise en place de ce dispositif pour des terrains susceptibles d'être intégrés dans le projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté.

A l'unanimité,

- **SOLICITE** la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour que, soit validés les dossiers ci-dessus, et transmis à l'EPFL

ASSISTANCE A LA NEGOCIATION DU TRANSFERT D'UN BATIMENT

Mr le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création de zone d'aménagement concerté dans les secteurs **LE MENIE ET EN RIGNION** sur une surface d'environ 24 hectares, répartie de part et d'autre de la RD 77.

Dans cette zone de futures habitations, se trouve un bâtiment de réparation et négoce de machines agricoles. Compte tenu de l'activité de cette société, son transfert dans la zone d'activités « En Beauvoir » paraît être envisageable.

Vu la complexité de ce dossier, Mr le Maire propose de s'adjoindre les services d'un organisme compétent en la matière en vue d'obtenir une assistance à la négociation du transfert du bâtiment cité ci-dessus.

A l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la mission d'assistance à la négociation du transfert du bâtiment, présentée par **NOVADE SAS**, issue de la transformation de la Société d'Equipement du Département de l'Ain par décision des conseils d'Administration de la SEMCODA, dont le siège social se situe à BOURG EN BRESSE, 16 rue de la Grenouillère, pour un montant de **2400€**.

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Sur la demande de la commune, le Receveur Municipal peut fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

L'attribution d'une indemnité de conseil fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. L'indemnité est acquise pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal, et ne peut être supprimée ou modifiée pendant cette période que par délibération spéciale dûment motivée.

Après avoir pris connaissance de l'arrêté du 16 Décembre 1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité.

A l'unanimité,

- **SOLLICITE** le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil.

- **ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

AVENANT A LA CONVENTION / TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU contrôle DE LEGALITE

M. le Maire rappelle la convention en date du 14 Février 2007 signée entre M. le Préfet et la Commune. Certaines de ses clauses doivent pouvoir faire l'objet d'une actualisation. Il convient donc de procéder à un avenant de ladite convention.

A l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'actualisation de la convention signée entre Mr le Préfet de l'Ain et la Commune et **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant correspondant

CREATION GROUPE DE TRAVAIL/PROJET ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

REPORTEE A UNE DATE ULTERIEURE

DECISIONS MODIFICATIVES

A l'unanimité,

Budget commune

DM N°9	Annule et remplace DM N°8 TX façade salon de coiffure	+ 6400€
DM N° 10	Régularisation sur avance SIEA ANNEE 1994 Dépense et recette nouvelle	+ 3050 €
DM N° 11	Annule et remplace DM N°5 Cession renault Express	- 9176€
DM N° 12	Intérêts sur renégociation emprunt	+ 4430€

Budget assainissement

DM N° 4	Changement pompe MAURICE	+ 4 800€
DM N°5	Insuffisance de crédits	+ 10 000€

Budget eau

DM N° 4	Suite à renégociation emprunt	+ 600€
----------------	-------------------------------	---------------

Budget LBI

DM N°2	Remboursement emprunt	+ 18 100€
---------------	-----------------------	------------------

COMPLEMENT DELIBERATION ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGES

A l'unanimité,

PREND note du montant définitif du contrat d'assurance dommages-ouvrages concernant les travaux d'extension du bâtiment industriel TNT, soit **8 733,95€**.

MODIFICATION NUMEROTATION DES DECISIONS MODIFICATIVES

Afin d'améliorer le suivi des budgets, il est nécessaire de réorganiser la numérotation des décisions modificatives, sachant que le numéro 1 est destiné aux BUDGETS PRIMITIFS.

A l'unanimité,

DECIDE de reprendre la numérotation de toutes les décisions modificatives de TOUS les budgets.

MAINTENANCE ANNUELLE DES SYSTEMES DE DESENFUMAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX

A l'école,

- **ACCEPTE** la proposition de maintenance annuelle des systèmes de désenfumage des bâtiments communaux présentée par la société DUMONT SECURITE pour un montant de **475,17€TTC**

QUESTIONS DIVERSES

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FORMATION/ECOLE MATERNELLE

A l'unanimité,

- EMET un avis favorable à la demande de stage par alternance à l'école maternelle, et
AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec le lycée de ST SORLIN EN
BUGEY qui fixe les modalités pratiques et financières.

ANNULE et REMPLACE la délibération du 11 Juillet 2011 n°14/07/11

INFORMATIONS

Installation panneaux indicateurs de vitesse.

Dans l'attente des résultats pour pouvoir répondre aux pétitionnaires riverains gênés par les plateaux ralentisseurs de vitesse installés devant l'école.

Fonction « Agent de surveillance de la voie publique (A.S.V.P)

Réflexion sur opportunité de créer cette fonction au sein des services techniques

FAIT A CHATEAU GAILLARD, le 3 Octobre 2011

Le Maire,

Joël BRUNET

DOSSIER RENOUD

REFUS PC POUR GARAGE SITUE EN ZONE 1AU

VOIR AVAC URBANISTE QUELLE POSSIBILITE ???

PC RENOUD HERVE POUR PERRODET RAYMOND

TERRAIN SITUE EN ZONE 1AU

DEMANDE DE Me RENOUD QUE LE TERRAIN SOIT CONSIDERE COMME RELIQUAT DE LA ZONE 1AU

VOIR OBSERVATIONS ET AVIS DANS DOSSIER PC

AVIS DES CONSEILLERS DANS LES DISCUSSIONS POSTERIEURES AU CM DU 26 SEPTEMBRES 2011

BREVET JM	NON
AUBRY C	OUI
OLIVE	ABSTENTION
RICHER JFR	NON
LAZARE S.	NON
CORTINOVIS A	ABSTENTION
LHOTE	ABSTENTION
VINCONNEAU E	NON
JUILLARD E	NON
MOUSSET F.	NON
BRUNET J	OUI
THIBAUD JP	NON
DUBRUC	OUI
CHOLLET	ABSTENTION

RESULTAT

NON	=	7
OUI	=	3
ABSTENTIONS	=	4